

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2009)
Heft: 239-240

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

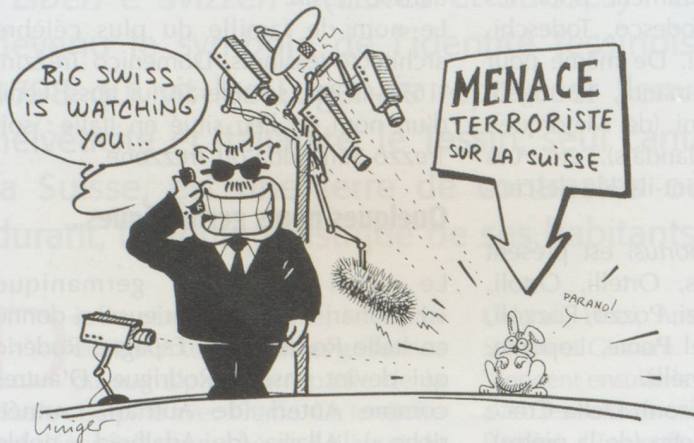
Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales vers le temps (IV)

CONSEIL FÉDÉRAL

● Le Conseil fédéral peut désormais retravailler son projet visant à renforcer



les mesures de lutte contre le terrorisme. Suivant le Conseil des États, le National a accepté par 104 voix contre 44 de lui renvoyer sa copie. La révision de la loi lancée en son temps par Christoph Blocher prévoit notamment d'autoriser les agents fédéraux à mener des « recherches spéciales » : surveiller des communications (courrier, téléphone, courriel), observer des faits dans des lieux privés ou perquisitionner secrètement des systèmes informatiques.

● Il devrait être interdit d'apposer en grand la désignation « fromage suisse » sur un produit fabriqué en Suisse avec du lait étranger. Le Conseil fédéral a décidé d'inclure les denrées alimentaires dans son projet de protection du label et de la croix suisses. Pour pouvoir vanter l'origine suisse d'un aliment, 80 % au moins du poids des matières premières devront provenir de Suisse. Des exceptions sont toutefois prévues pour les produits naturels n'existant pas en Suisse, comme le cacao, ou qui viendraient à manquer, notamment lors de mauvaises récoltes par suite d'intempéries.

● Le Conseil fédéral a libéré un crédit de 1,676 million de francs destiné à l'assainissement des 16 derniers passages à niveau réputés très dangereux. Les 2 600 autres installations non conformes devraient être assainies ou disparaître d'ici à 2014. Le réseau suisse de chemins de fer compte 5 700 passages à niveau, dont 3 100 répondent aux prescriptions légales.

PARTIS

● Le Parti bourgeois-démocratique (PBD) a dévoilé ses objectifs pour les élections fédérales de 2011. Il vise au moins dix sièges sous la Coupole fédérale, contre six aujourd'hui (cinq au National, un au Conseil des États). La formation issue d'une scission avec l'UDC veut s'implanter dans treize cantons au moins, dont trois en Suisse romande, a déclaré son président Hans

Grunder devant les délégués de son parti réunis à Thoune.

JUSTICE ET POLICE

● Les requérants d'asile déboutés et les étrangers séjournant illégalement en Suisse ne doivent plus avoir le droit de s'y marier. La commission des institutions politiques du Conseil des États propose au plénum de suivre le National et de modifier le Code civil en ce sens. Ce projet de modification fait suite à une initiative parlementaire de l'UDC saint-gallois Toni Brunner. Elle veut interdire les mariages « fictifs » et empêcher les clandestins de contracter une union afin de ne pas être expulsés. Avant d'obtenir l'ouverture de la procédure de mariage, les fiancés étrangers seraient tenus d'apporter la preuve qu'ils résident légalement en Suisse.

● Le Conseil des États a rejeté un postulat d'Anita Fetz visant à offrir aux étrangers naturalisés la possibilité d'« helvétiser » leur nom de famille.

● Les fumeurs de joints devraient être soumis à des amendes d'ordre et non plus à des procédures pénales pour avoir

enfreint la loi. La commission de la santé publique a donné suite à une initiative parlementaire du PDC en ce sens. Son homologue du Conseil des États devra encore donner son aval.

● Les cantons considérés comme les plus sévères en matière de condamnations pénales n'ont pas moins de récidivistes que les cantons prononçant des peines plus indulgentes. C'est la conclusion d'une enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) qui a comparé les sanctions cantonales pour conduite en état d'ébriété. Entre 1987 et 2003, parmi les Suisses condamnés pour alcool au volant et ayant déjà été condamnés pour la même infraction au cours des trois années précédentes, 79 % ont été sanctionnés avec une peine privative de liberté sans sursis, 20 % ont écopé d'une peine avec sursis et 1 % d'une amende. Selon l'OFS, ce serait plutôt le risque d'être à nouveau appréhendé par la police que le type de sanction, le montant ou la durée de la peine, qui aurait le plus d'effet préventif.

● Le Conseil des États a mis sous toit la révision du Code civil qui interdit aux personnes sans permis de séjour valable de se marier en Suisse.

INTÉRIEUR

● La dette de l'assurance chômage risque de peser plus de 10 milliards de francs d'ici à fin 2011. Des mesures d'assainissement seront inévitables lorsque la conjoncture repartira à la hausse. Il faudra tailler dans les prestations de l'assurance chômage, avertit le Secrétariat d'État à l'économie. Ces mesures iront de pair avec une augmentation des cotisations.



● Les indépendants doivent aussi bénéficier des allocations familiales. La commission de la sécurité sociale du Conseil national a mis la touche finale à son projet de loi. Le plénum en discutera probablement lors de la prochaine session d'automne. Le projet prévoit que les indépendants s'affilient à une caisse de compensation pour allocations familiales, comme le font les employeurs.

● Instaurer une égalité de traitement lors du calcul des rentes AVS quel que soit l'état civil du bénéficiaire coûterait beaucoup trop cher. Forte de ce constat, la commission de sécurité sociale du National refuse de modifier la loi en vigueur. L'initiative du canton de Zurich a été balayée par 15 voix sans opposition et 6 abstentions.

● Alors que l'on attend des hausses de primes de plus de 10 % en 2010, l'association faitière des caisses maladie Santésuisse estime que l'assurance de base débourse chaque année 30 millions de francs pour des interventions non justifiées médicalement, notamment à caractère esthétique. Selon les assureurs, il existerait une zone grise entre la nécessité médicale et le confort esthétique.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse a décidé le versement d'une contribution à fonds perdus de 27 millions de francs sur trois ans au Ghana, pays prioritaire de la coopération économique au développement. Les progrès politiques et économiques sont extraordinaires pour un pays d'Afrique subsaharienne, estime le Conseil fédéral. Mais le Ghana demeure néanmoins pauvre et vulnérable.

● L'ambassadeur d'Israël en Suisse Ilan Elgar a confié à la *NZZ am Sonntag* que les relations entre les deux pays n'avaient jamais été aussi mauvaises. Il

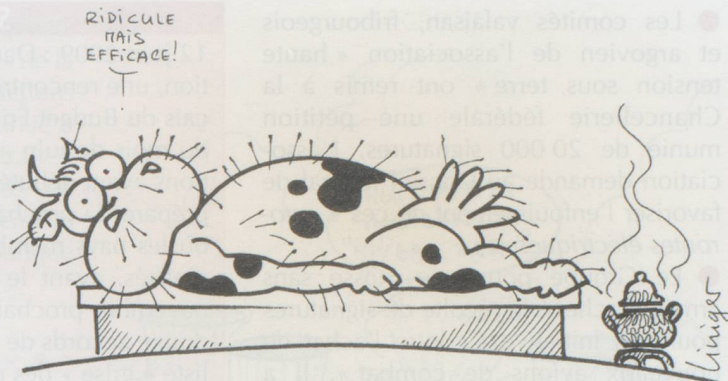
a comparé la politique suisse à l'égard de l'Iran à celle de l'Europe envers Hitler dans les années 30.

VOTATIONS

● C'est le second vote le plus serré depuis 1848. À 50,14 % et un taux de participation de 38 %, les Suisses ont dit oui du bout des lèvres au nouveau passeport biométrique ainsi qu'au fichier central qui lui est associé. Ce dernier, non exigé par les accords de Schengen, était très contesté. En pratique, les cantons seront chargés de la délivrance des nouveaux passeports qui coûteront 140 francs par adulte et 60 francs par enfant jusqu'à 18 ans. Une photographie et deux empreintes digitales seront désormais enregistrées sur une puce électronique.

● À 67 %, les citoyens suisses ont plébiscité l'article constitutionnel « Pour la prise en compte des médecines complémentaires ». La mise en œuvre de cet article devra être traitée dans une loi par le Parlement. La bataille devrait tourner autour de la réintégration dans le catalogue des soins remboursés par l'assurance de base des 5 médecines complémentaires (homéopathie, médecine anthroposophique, phytothérapie, thérapie neurale, médecine chinoise) qui en avaient été retirées en 2005 par Pascal Couchepin.

● Pascal Couchepin a lancé la campagne sur le sauvetage financier de l'assurance invalidité (AI). Une hausse de la TVA, limitée à 7 ans et destinée à financer l'AI, sera soumise au peuple le 27 septembre prochain. Pour le ministre,



MEDECINES COMPLÉMENTAIRES

cette hausse est indispensable car les dettes de l'assurance se montent à 13 milliards de francs et augmentent de 4 millions par jour. Mais en période de crise, la partie est loin d'être gagnée. L'Union suisse des arts et métiers appelle déjà à voter non. Quant à Économie suisse, l'organisation faitière de l'économie, elle prône l'abstention.

DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

● Le Conseil fédéral a donné son feu vert à la livraison de 25 Pilatus de type PC-21 vers les Émirats arabes unis, au cas où le fabricant helvétique emporterait l'appel d'offres pour de nouveaux avions d'entraînement. Le nom du signataire du contrat sera connu en novembre.

● Le Conseil des États a refusé tacitement de lever l'interdiction des courses de Formule 1 en Suisse. Cette révision de la loi sur la circulation routière lancée par le Conseil national est désormais enterrée.

● Les quelque 5 400 sirènes d'alarme que compte la Suisse ont fait leur temps. La Confédération prévoit d'investir entre 100 et 150 millions de francs ces quinze prochaines années pour les remplacer par un nouveau système radio utilisé actuellement par les corps de police et autres organes de secours, qui offre un haut degré de sécurité.

INITIATIVES, PÉTITIONS

● La section « jeunesse » d'Unia a remis une pétition munie de 7 000 signatures au directeur de l'Union patronale suisse, Thomas Daum. Le syndicat exige que tous les apprentis de Suisse reçoivent un 13^e salaire.



Nouvelles fédérales

● Les comités valaisan, fribourgeois et argovien de l'association « haute tension sous terre » ont remis à la Chancellerie fédérale une pétition munie de 20 000 signatures. L'association demande au Conseil fédéral de favoriser l'enfouissement de ces « autoroutes électriques ».

● Le Groupe pour une Suisse sans armée a achevé la récolte de signatures pour son initiative « contre l'achat de nouveaux avions de combat ». Il a récolté quelque 126 000 paraphes en 11 mois. Il en fallait 100 000.

● L'initiative populaire « 6 semaines de vacances pour tous » a abouti. Par ce texte, le syndicat Travail Suisse veut relever les exigences minimum légales de quatre à six semaines de vacances par an.

● La Ligue pulmonaire suisse a lancé son initiative « Protection contre le tabagisme passif ». Elle a jusqu'au 19 novembre 2010 pour récolter les 100 000 signatures nécessaires. Le texte prône une interdiction totale de fumer dans les lieux publics suisses, bien au-delà de la loi adoptée en octobre dernier aux Chambres fédérales qui laisse, selon les initiants, trop la compétence aux cantons de serrer la vis ou non.

FINANCES

● La Suisse donne un coup de pouce aux pays du Sud pour surmonter la crise économique. Le Conseil fédéral a notamment décidé de baisser les droits de douane des fruits et légumes en provenance des pays en développement, permettant ainsi le maintien de la production de ces pays.

Secret bancaire : petite chronologie (suite)

12 juin 2009 : Dans le cadre de la renégociation des accords de double imposition, une rencontre a eu lieu à Berne entre Hans-Rudolf Merz et le ministre français du Budget Éric Wœrth. Une autre rencontre était annoncée dans le courant du mois de juin avec les États-Unis à Washington (le premier tour de négociations ayant débuté du 28 avril au 1^{er} mai à Berne). Tous ces rendez-vous visent à préparer la prochaine réunion du G20 les 24 et 25 septembre en Pennsylvanie, où les pays membres doivent procéder à une première évaluation des progrès réalisés, avant le sommet qui réunira les ministres des finances du G20 en novembre prochain en Ecosse. D'ici cette échéance, la Suisse doit avoir signé douze accords de double imposition selon la norme de l'OCDE, pour sortir de la liste « grise » des paradis fiscaux.

Pour le moment, notre pays n'en a signé que deux : un avec le Luxembourg, l'autre avec le Danemark. Mais la signature avec ce dernier devrait en appeler beaucoup d'autres avec les pays du Conseil nordique (Finlande, Suède, Islande, Norvège, Groenland et îles Féroé) dont le Danemark fait partie. D'autres pays de la liste grise (les îles Vierges britanniques le 19 mai, les Bermudes le 16 avril, les îles Caïmans le 1^{er} avril) ont ainsi signé le même jour sept accords d'échange d'informations avec ces sept pays du Conseil nordique. D'où l'optimisme d'Hans-Rudolf Merz d'arriver rapidement aux 12 accords exigés qui, en revanche, ne pourront pas être ratifiés par le Parlement d'ici la fin de l'année.

● La pratique des banques en matière de rémunération et de bonus doit être plus stricte après la crise qui a ébranlé UBS. La commission des finances du Conseil des États a adopté à l'unanimité une motion en ce sens. Le texte, approuvé par le National ce printemps, demande au Conseil fédéral de maintenir la pression pour que l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers publie de nouvelles directives.

● La crise pourrait faire plonger les finances de la Confédération dans le rouge dès cette année. Alors que le budget affichait un excédent de 1,4 milliard de francs, l'administration fiscale a indiqué à *Sonntag* que les résultats pourraient être de deux milliards en dessous de cet objectif.

thèse, le conjoint survivant a lui aussi le droit de demeurer en Suisse, a jugé le Tribunal fédéral qui a accepté le recours d'une Turque. Son époux, naturalisé suisse, était décédé en 2005, une année après la naissance de leur fille.

ASILE

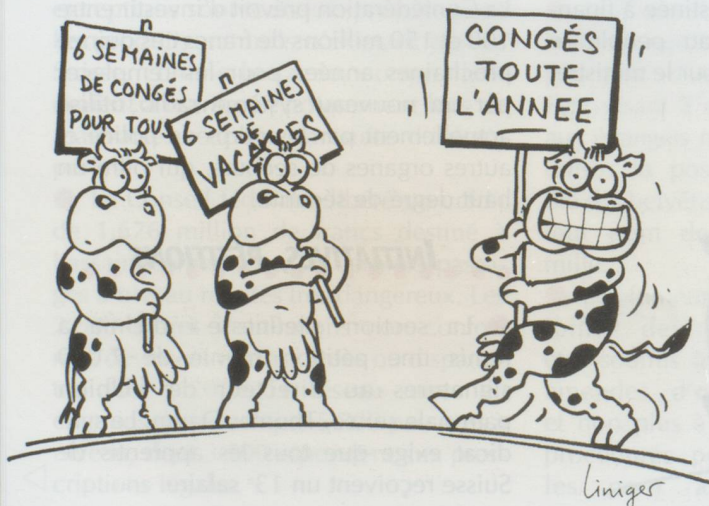
● Durant le premier trimestre, 4 938 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 1 317 de moins (- 21,1 %) que pour le trimestre précédent. Le nombre de demandes reste toutefois nettement plus élevé que celui des dernières années. Les 4 938 représentent une augmentation de 77,2 % par rapport à la même période de l'année passée, selon l'Office fédéral des migrations.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Un enfant qui a acquis la nationalité helvétique a le droit de rester en Suisse. Il conserve ce droit même si celui de ses parents qui avait le passeport rouge à croix blanche décède. Dans cette hypo-

TRANSPORTS, COMMUNICATION

● L'obligation de tendre la main avant de traverser la route ne sera pas réintroduite. Le Conseil national a refusé par 94 voix contre 58 de donner suite à une initiative parlementaire de Sylvia Flückiger (UDC/AG) prônant le retour à la situation qui prévalait jusqu'en juin 1994. Le Touring club suisse, le Bureau de prévention des accidents et les polices cantonales s'étaient prononcés contre cette initiative.



ENVIRONNEMENT

Plus de 1,3 million de Suisses souffrent du bruit du trafic. La route est de loin la principale source de ces nuisances qui ne cessent de s'intensifier, surtout dans le centre des agglomérations. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) réfléchit à des mesures et envisage de promouvoir des technologies plus silencieuses (pneus, revêtements routiers, rails phonoabsorbants...).

ÉCONOMIE

L'hôtellerie devrait continuer de bénéficier d'une TVA à 3,6 % jusqu'à fin 2013. La commission de l'économie du Conseil des États s'est ralliée à cette proposition du National. Le taux spécial aurait dû échoir le 31 décembre 2010.

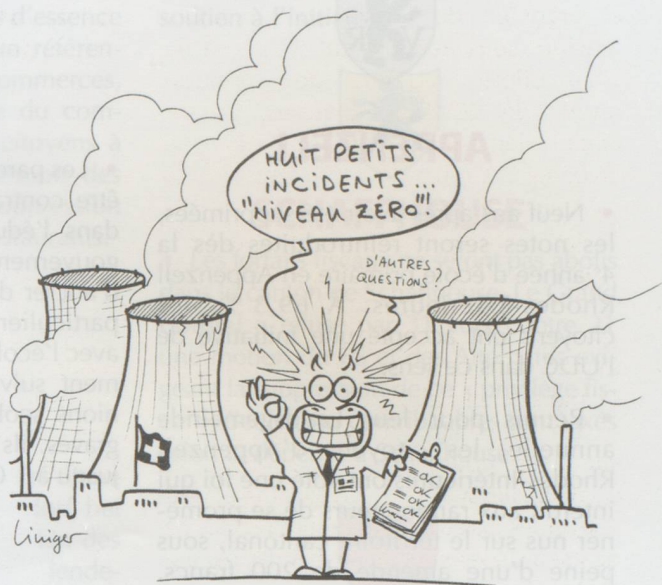
BNS

La crise des marchés financiers a pesé sur la balance suisse des paiements en

2008, surtout en fin d'année. L'excédent des recettes de la balance des transactions courantes a ainsi diminué à 49,3 milliards de francs, contre 51,5 milliards en 2007, selon une première estimation de la Banque nationale suisse (BNS).

ÉNERGIE

Les centrales nucléaires suisses sont sûres, selon le rapport annuel 2008 de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). De bonnes notes sont décernées aux centrales de Beznau, Gœsgen et Leibstadt (AG) et une très bonne note à Muehleberg (BE). Les objectifs de protection ont été atteints dans toutes les centrales. Si l'IFSN a recensé 8 incidents l'an dernier, tous étaient de niveau zéro sur l'échelle internationale de gravité. L'IFSN a du



pain sur la planche : elle doit encore examiner les 3 demandes déposées pour de nouvelles centrales. Les décisions doivent tomber à la mi-2010.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET

... Suite de la page 23...

L'odyssée des noms à travers le temps (IV)



Tessinois

Les oiseaux ne sont pas en reste : Uccelli (oiseau du latin *aucellus*) et ses variantes Uccello, Uccella, Usellini, Uzielli. Plusieurs autres sont à signaler comme Colomba, Colombara,

Colombini (colombe), Roscigno (rossignol), Pernice, Pernici (perdrix du latin *perdicem*), Falcone, Falconi, Falchi (faucon), Gallacchi, Galletti, Galli (coq).

L'émigration symbole de pauvreté devient vecteur de prospérité

Les nombreuses familles du Tessin, véritable pépinière d'artistes, réputées pour leurs peintres, sculpteurs, architectes ou stucateurs formèrent de véritables dynasties telles que les Barbieri (barbier), les Chiesa (église), les Mola (meule) et les Péry (poire) dont François-Antoine Péry, célèbre stucateur de Lugano qui vécut à Bruxelles au XVIII^e siècle.

Le peintre Tommaso Baroffio⁴ (1792-1877) travailla beaucoup en France et notamment dans la résidence du maréchal Soult à St-Amand-la-Bastide (Tarn). Et enfin, l'architecte suisse Mario Botta, créateur de la cathédrale d'Evry (1995) et digne successeur de la longue lignée de bâtisseurs tessi-

Sources

- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, volume VI, Attinger, Neuchâtel, 1932
- Dictionnaire historique de la Suisse <http://www.hls-dhs-dss.ch/index.php>
- Noms de familles de la Suisse par Charles Montandon
- « La saga des architectes suisses », Suisse Magazine n° 235-236, mars-avril 2009, pp. 16-17
- Site de Jean Tosti <http://www.jtosti.com/>

nois qui ont parcouru le monde depuis des siècles. Ses ancêtres étaient-ils bottiers ?

JEAN-CLAUDE ROMANENS

Généalogiste professionnel
www.genealogiesuisse.com

⁴ Vient certainement du prénom Baruffaldo (de Bérulf, ancien prénom germanique).